

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

**76^e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES**

SIXIEME COMMISSION

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : *Mesures visant à lutter contre le terrorisme international.*

DECLARATION DE :

Monsieur Manzi KARBOU, Conseiller, Mission permanente du Togo
auprès des Nations Unies

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 5 OCTOBRE 2021

Madame la Présidente,

Avant tout propos, je voudrais à mon tour, vous adresser à vous, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de notre Commission et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans la conduite des travaux et délibérations pour lesquels nous nous réunirons durant les prochaines semaines.

Le Togo souscrit à la déclaration faite par le Représentant du Ghana au nom du Groupe des Etats d'Afrique ainsi qu'à l'intervention du Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés et voudrait toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général publié sous la cote **A/76/201** et portant sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et saluons les efforts engagés par les Etats membres et les Instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international, en vue de venir définitivement à bout de ce fléau, sinon l'affaiblir significativement et minimiser ainsi ses effets pervers et dévastateurs sur le développement de nos pays.

Madame la Présidente,

Mon pays appartient à la sous-région ouest-africaine, une zone où prospèrent malheureusement de plus en plus les groupes terroristes. En effet, que ce soit au Sahel ou sur la côte ouest-africaine, Daech et ses nombreux groupes affiliés ont diversifié leurs activités, intensifié leurs attaques et élargi leurs zones d'action.

En début d'année, le Secrétaire général a d'ailleurs lancé un appel à un engagement plus accru de la communauté internationale face aux problèmes du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région du Sahel notamment.

Les recommandations du Sommet de Pau en 2020 et de celui de N'Djamena en 2021 peuvent servir de base à cette réponse internationale globale qui devra, pour une meilleure efficacité s'inscrire dans une approche holistique menée conformément au droit international applicable et aux réalités sociales des zones concernées. Il faut donc faire en sorte que les populations victimes de ces groupes terroristes soient effectivement des parties prenantes à cette lutte. Les aspects liés à la gouvernance, à la sécurité, aux droits de l'homme, à l'humanitaire dans son sens le plus élargi, au développement avec tous ses corollaires doivent obligatoirement servir de boussole à la mobilisation internationale contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme international ne doit, en aucun cas, être utilisée, ni comme prétexte pour des fins inavouées, ni s'accommoder de pratiques en totale violation des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire. Elle doit également intégrer les notions d'égalité des genres et veiller au respect des minorités et des personnes vulnérables.

Madame la Présidente,

Pour venir à bout de ces groupes qui sèment la mort et la désolation partout dans le monde, nous appelons les Nations Unies à poursuivre les réformes qui promeuvent une meilleure coordination et cohérence dans les programmes, projets et instruments internationaux dédiés à la lutte contre le terrorisme international. Toutes les parties prenantes à ce combat doivent également éviter l'assimilation entre terrorisme et religion et appuyer toutes les actions sous l'égide des Nations Unies, qui tendent à une approche juridique du crime de terrorisme de sorte à entrevoir la mise en place d'instruments globaux dédiés à sa répression.

Le Togo, pour sa part, s'est engagé avec force aux côtés des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, en proie à des tensions socio-politiques et sécuritaires qui constituent le ventre-mou de la floraison de discours haineux et extrémistes. La stratégie togolaise pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest repose en effet sur quatre axes principaux que sont : la participation à la coopération multilatérale au service de la stabilité régionale et interrégionale ; l'exportation de la vision togolaise de la paix ; le soutien aux processus de normalisation politique, de transition démocratique et efforts de réconciliation nationale par l'entremise de la médiation ; et pour finir,

l'appui à une gouvernance responsable pour plus d'inclusion sociale et politique dans les États de la région.

Au plan national, mon pays prend très au sérieux la menace djihadiste et engage des actions, non seulement juridiques, sociales et éducatives à travers l'opérationnalisation des plans d'activités du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ; mais aussi des mesures sécuritaires pour se protéger. Ainsi, la loi de programmation militaire (2021-2025) dotée d'un budget d'environ 1,4 milliard USD a été adoptée pour le renforcement des équipements des Forces armées togolaises, la mise en place d'une nouvelle Unité des forces spéciales et d'un Groupe d'intervention léger antiterroriste, avec des équipements modernes et sophistiqués.

Madame la Présidente,

Pour vaincre le terrorisme, nous devons enfin gagner le combat du développement humain et social. En offrant davantage d'inclusion économique aux populations, les États leur donneront des raisons de prendre part aux processus politiques réguliers et de participer, en tant que citoyens, aux projets de construction nationaux. Je m'en voudrais de clôturer mon propos sans me faire l'écho de l'appel du Secrétaire Général à œuvrer ensemble pour éviter que certaines parties du monde ne servent de base arrière ou de camps d'entraînement de groupes extrémistes et terroristes.

Je vous remercie !